

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00489

EXTENSION DU SERVICE COMMUN DE LA DIRECTION SPORTS, LOISIRS, VIE SOCIALE ENTRE SAINT-ÉTIENNE METROPOLE ET LA VILLE DE SAINT-ÉTIENNE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 19 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 63

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

Membres titulaires absents excusés :

M. Kamel BOUCHOU, Mme Frédérique CHAVE, M. Philippe DENIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

RECU EN PREFECTURE

Le 01 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211125-D20210048910

DATE D’AFFICHAGE :01 décembre 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

EXTENSION DU SERVICE COMMUN DE LA DIRECTION SPORTS, LOISIRS, VIE SOCIALE ENTRE SAINT-ÉTIENNE METROPOLE ET LA VILLE DE SAINT-ÉTIENNE

Les évolutions institutionnelles et les démarches engagées depuis plusieurs années ont permis à Saint-Etienne Métropole de devenir Métropole au 1^{er} janvier 2018 et ont confirmé des enjeux forts pour le territoire ainsi que la nécessité de répondre à de nouveaux besoins.

Parallèlement, Saint-Étienne Métropole, dès fin 2015 (votes du Bureau en date du 26 novembre 2015 et du Conseil de Communauté du 10 décembre 2015), a adopté un schéma de mutualisation qui développe des passerelles et des articulations entre la ville centre et la métropole.

Ainsi, ces deux structures ont décidé d'engager un processus de mise en commun de leurs moyens sur des thématiques prioritaires qui leur permettront de préfigurer des offres de service à destination des autres communes membres.

Aussi, la mutualisation des fonctions Sports entre la Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole a été souhaitée afin de rationaliser les ressources dans un environnement économique de plus en plus contraint et permettre de créer des fonctions d'expertises suffisamment dimensionnées pour faire face aux nouveaux enjeux et améliorer la coopération et la coordination dans la mise en œuvre de l'action publique.

C'est ainsi que Saint-Étienne Métropole et la Ville de Saint-Étienne, dans la poursuite du schéma de mutualisation engagé en 2015, ont créé un service commun aux deux directions des Sports qui est rattaché à la Métropole. Ce service commun a intégré dans un premier temps les postes de Directeur, Directeur adjoint, Chargé de mission, Chef de service « Administration Générale », Chef de service « Piscine Patinoire », Chef de service « Équipements Sportifs et Associatifs » qui ont pour mission de proposer une nouvelle organisation mutualisée des fonctions Sports au sein de leur service et de proposer un calendrier de mise en œuvre.

Le travail en lien avec l'organisation du Service Administration Générale a donc ensuite été mené. Ce service a été défini comme étant ressource sur les fonctions administratives auprès de toute la Direction mutualisée et ce pour les missions qu'elle réalise à l'échelle de Saint-Etienne Métropole et de la Ville de Saint-Etienne. Aussi, il a été approuvé à l'occasion du CTP du 14 octobre 2021, l'extension du service commun de la Direction Sports, Loisirs et Vie sociale en y intégrant le service Administration Générale.

Un avenant à la convention de création de service commun en application de l'article L 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales est ainsi proposé et joint à la présente délibération.

L'ensemble des charges sera assumé comptablement par Saint-Etienne Métropole et sera partagé.

Les CTP de la Ville de Saint-Etienne et de Saint-Etienne Métropole, consultés les 19 et 14 octobre 2021, ont approuvé cette évolution d'organisation.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le principe d'extension d'un service commun de la Direction Sports, Loisirs et Vie sociale en y intégrant le service Administration Générale,**
- **approuve l'avenant à la convention à intervenir entre la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU